

Image not found or type unknown



Budget associatif - provision pour 2010

Par **Steï**, le **03/07/2009** à **13:23**

Bonjour,

Je suis le trésorier d'une association (loi 1905).

Je souhaiterais faire apparaître dans mon budget/dépenses 2009 un item : provision pour achat objet x d'environ 1000 euros afin de mettre de côté cette somme pour 2010

-> Ai-je le droit de le faire sachant que mon solde de compte 2009 en sera affecté ?